



Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Gestion des opérations collectives
Tél : 01 57 02 61 94
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 novembre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2023, sur le tableau d'avancement au grade des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure (SAENES) de Classe Exceptionnelle, les SAENES de Classe Supérieure dont les noms suivent :

1. Madame ROMIEN Nathalie, affectée au LYCEE POLYVALENT LA FAYETTE à Champagne-sur-Seine
2. Madame HAREL Séverine, affectée au LYCEE POLYVALENT THIBAUT DE CHAMPAGNE à Provins
3. Madame KAYA Chrystelle, affectée au COLLEGE JEAN CHARCOT à Fresnes
4. Monsieur BLOT Achille, affecté au COLLEGE VICTOR SCHOELCHER à Torcy
5. Madame REVAUX Véronique, affectée au LYCEE POLYVALENT DE COULOMMIERS à Coulommiers
6. Madame CAQUELIN Christine, affectée au COLLEGE LUCIE AUBRAC à Montévrain
7. Madame CARRERE Eliette, affectée au COLLEGE ANTOINE WATTEAU à Nogent-sur-Marne
8. Madame PETIT Caroline, affectée à la DIRECTION SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA SEINE-SAINT-DENIS à BOBIGNY
9. Monsieur NGOMA NGOUETE Fordha, affecté au COLLEGE BLAISE CENDRARS à Boissy-Saint-Léger
10. Madame SALCIOGLU Marie Christine, affectée à la DIRECTION SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DU VAL-DE-MARNE à CRETEIL

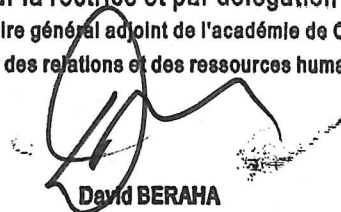


11. Madame JORGE LOPES Isabelle, affectée au LYCEE POLYVALENT LANGEVIN-WALLON à Champigny-sur-Marne
12. Monsieur LE TURDU Cyrille, affecté au COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY à Fresnes
13. Madame BEAU Valérie, affectée au LYCEE POLYVALENT ETIENNE BEZOUT à Nemours
14. Madame DUBOIS Valérie, affectée à l'UNIVERSITE VINCENNES SAINT-DENIS à Saint-Denis
15. Madame PAGNEUX Corinne, affectée à l'IEN à Bobigny

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le **20 OCT. 2023**

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA